

CONSEIL POUR L'OBSERVATION DES REGLES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LES MEDIAS

AVIS N° 010/2016

Objet: Plainte de la SONATEL contre le journal le Quotidien

Le Tribunal des Pairs du CORED a examiné le 19 mars 2016 la plainte de la SONATEL contre le journal le Quotidien. Cette plainte porte sur un article publié dans son numéro du 3894 sous le titre «Orange pris en flagrant délit de sous déclaration» avec à la Une «Fausses déclarations de recettes, Licence 4G, Externalisation : Orange Pourrie». Le TP juge cette plainte irrecevable pour deux raisons.

D'une part, la SONATEL considère comme diffamatoires les allégations du journal «Le Quotidien», sans indiquer de manière précise ce qu'elle conteste et les points sur lesquels le journal a failli, en dehors du fait qu'il n'a pas pris contact avec l'entreprise pour vérifier ses informations.

D'autre part, il nous est revenu que la Sonatel a attiré le Quotidien devant la justice. Or, notre règlement intérieur interdit au Tribunal des pairs du CORED de se prononcer sur une affaire qui est devant le juge.

Dans sa réponse à la plainte, le Directeur de publication du quotidien n'apporte pas de preuves (sur le bien fondé) de ses affirmations. Il reconnaît aussi n'avoir pas pris contact avec la Sonatel (en invoquant l'argument selon lequel) les responsables de cette société ne répondent pas aux sollicitations des journalistes.

Se prononçant uniquement sur l'aspect déontologique de l'article, le Tribunal des pairs du CORED estime que « Le Quotidien » n'a pas respecté pleinement le devoir de recherche de la vérité et de l'équilibre de l'information, en ne sollicitant pas l'avis de l'une des parties en cause, comme le recommande la Charte des droits et devoirs des journalistes sénégalais.

CONSEIL POUR L'OBSERVATION DES REGLES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LES MEDIAS

Le Tribunal des pairs du CORED saisit cette occasion pour recommander à toutes les organisations publiques ou privées de respecter le droit du public à l'information en répondant avec diligence aux sollicitations des organes de presse.

Le Tribunal des Pairs du CORED



Adresse provisoire : 17, boulevard de la République, Dakar-Sénégal

Email : cored14@gmail.com

Tél : 77 636 87 73 / 77 966 24 13